

## Soulagement au Sénégal après la renonciation de Macky Sall à un 3<sup>e</sup> mandat

PANA, 04 juillet 2023 Dakar, Sénégal - Le soulagement est le sentiment le mieux partagé au Sénégal ce mardi, au lendemain de l'annonce par le Président Macky Sall de sa décision de ne pas briguer un troisième mandat à la tête du pays. Dans un message radiotélévisé à ses compatriotes, le Président Macky Sall a assuré qu'il n'a jamais eu l'intention de se présenter à l'élection présidentielle du 25 février 2024, alors que son interprétation des dispositions constitutionnelles lui donne la possibilité de le faire.

On rappelle que la Constitution du Sénégal stipule que nul ne peut exercer plus de deux mandats présidentiels consécutifs. Élu en 2012 pour un mandat de sept ans pour succéder à Abdoulaye Wade, Macky Sall a été réélu pour cinq ans, une réforme constitutionnelle, en 2016, ayant entretemps réduit le mandat présidentiel. Cette réforme 2016 a été l'origine de la confusion entretenue, selon qu'on est partisan ou adversaire du régime, les premiers estimant qu'elle remet les compteurs à zéro et permet au Président Macky Sall de briguer un nouveau mandat en 2024, alors que pour les seconds, l'exercice actuel est bien le deuxième et dernier pour le locataire du Palais de la République. Cependant force est de noter que Macky Sall, lui-même, n'a jamais manifesté publiquement une quelconque intention de briguer un troisième mandat, mais en entretenant le flou, il a semé le doute sur ses véritables intentions. A cette incertitude est venu se greffer un contexte politique exacerbé par l'apparition du phénomène Ousmane Sonko, chef du parti PASTEF-Les patriotes. En seulement quelques années, ce dernier, arrivé troisième à la dernière élection présidentielle, s'est imposé comme le plus farouche opposant au régime, ralliant à sa cause une jeunesse déboussolée en délivrant un message violent et radical, à la limite ethnique. Du jamais vu dans l'histoire politique du Sénégal. Une double condamnation de Ousmane Sonko pour diffamation (6 mois avec sursis) et pour corruption de la jeunesse (2 ans de prison ferme) va mettre le feu aux poudres et provoquer des émeutes meurtrières dans plusieurs villes du pays. Cette double condamnation pourrait rendre Ousmane Sonko inéligible et hypothéquer ses chances de se présenter à la prochaine élection présidentielle. Dans ce contexte, une annonce de candidature du Président Macky Sall à la prochaine élection présidentielle aurait sans aucun doute provoqué des manifestations encore plus violentes que celles du mois de juin dernier, Ousmane Sonko ayant appelé ses partisans à "finir le travail". On comprend mieux ainsi le sentiment de soulagement qui anime la majorité des Sénégalais. Désormais, l'attention est tournée vers le sort que la justice comptera réserver à Ousmane Sonko condamné par contumace à purger une peine de deux ans de prison et dont l'arrestation pourrait replonger le pays dans le chaos. Pour l'instant, le plus farouche opposant du régime est en résidence surveillée à son domicile, isolé par les forces de défense et de sécurité.